

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Marseille  
0413310426

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : Ex RD 96 - Aubagne - Cession à titre gratuit d'une parcelle départementale à la  
Commune d'Aubagne.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune d'Aubagne souhaite acquérir à titre gratuit la parcelle départementale cadastrée section AC n°142, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>, située sur l'avenue Roger Salengro (ex RD 96) à Aubagne.

Cette parcelle, qui sert actuellement de trottoir, est ouverte aux piétons et est déjà entretenue par les services publics municipaux. Elle est issue du transfert des routes nationales d'intérêt local dont l'acte a été dressé le 9 août 2011 et publié au Service de la Publicité Foncière de Marseille 3 le 11 août 2011, Volume 2011P, N° 7350.

Elle ne présente pas d'intérêt pour la voirie départementale car la voie longeant la parcelle a été reclassée dans le domaine public communal.

Cette parcelle, située en zone UB1 du PLU de la Commune, a été évaluée par le service France Domaine à 3 300 €, soit 73,33 €/m<sup>2</sup>.

La demande de la Commune s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de l'opération Val'tram qui est une opération d'utilité publique.

La cession peut donc être consentie à titre gratuit.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci - après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

